

## Conditions d'éligibilité

Toute personne intéressée doit être éligible aux primes et aux aides au logement prévues par le Ministère du Logement afin de pouvoir acquérir un des logements précités, et l'acquéreur s'engage donc à occuper le logement à des fins d'habitation principale. L'usufruit ou la propriété d'une autre habitation au Luxembourg est également prohibé. Un manquement aux dispositions légales peut entraîner la restitution partielle ou intégrale des aides financières perçues.

Vu les volumes construits, **les éventuelles candidatures de personnes célibataires sans enfants ne seront pas retenues dans le cadre de ce projet.**

## Documents à joindre à la candidature

- Formulaire de demande dûment rempli, daté et signé ;
- Copie des cartes d'identité des membres du ménage ;
- Certificat de résidence élargi (l'ensemble du ménage, avec lieux de résidence antérieurs) ;
- Certificat(s) de non-propriété ([www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)) ;
- Attestation(s) de l'employeur certifiant du lieu de travail à Schuttrange (si applicable) ;
- Copie(s) des trois dernières fiches de salaire (pour toute personne active au sein du ménage) ;
- Certificat d'éligibilité du Ministère du Logement (Demande mail : [guichet@ml.etat.lu](mailto:guichet@ml.etat.lu) / Tel. 8002-1010)

## Remarques :

- Une candidature par ménage ;
- En cas d'attribution, seules les personnes figurant sur le formulaire de demande pourront signer l'acte.

**Date limite d'introduction du formulaire de candidature : 31 octobre 2025**

### Protection des données à caractère personnel

Le formulaire que vous allez nous soumettre dans le cadre de votre demande contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans notre système d'information dans le cadre du traitement de la gestion des demandes. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations. En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de votre demande.



Administration communale de Schuttrange  
2, Place de l'Église L-5367 Schuttrange  
T (+352) 35 01 13-1 | F (+352) 35 01 13-259  
E [commune@schuttrange.lu](mailto:commune@schuttrange.lu)  
[www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu)

## Description

Dans le cadre de la réalisation d'un projet communal de logements conventionnés, bénéficiant d'un soutien financier du Ministère du Logement, l'Administration Communale de Schuttrange fait un rappel au sujet des maisons unifamiliales jumelées à Uebersyren, rue des Jardins, vendues clés en mains, en état futur d'achèvement (avec quelques ajustements possibles, p.ex : parquet, carrelage), hors cuisine équipée, et sur base d'un droit d'emphytéose de 99 ans. Le terrain restera donc la propriété de la Commune de Schuttrange et sera mis à disposition de l'acquéreur moyennant une redevance annuelle de 500€ (indexée) pour une durée de 99 ans. Selon la loi et en fonction des revenus du ménage, deux catégories de prix sont disponibles.

Plusieurs options pourront être validées par les futurs propriétaires en fonction de leurs budgets disponibles, telles que, à titre d'exemple, les plantations extérieures, une installation photovoltaïque, ou encore un carport.

Les maisons seront composées comme suit :

- Surface utile habitable allant jusqu'à 159m<sup>2</sup>
  - 4 chambres à coucher
  - Classe énergétique AAA+
  - 2 emplacements de stationnement
  - Jardin privatif
  - Prix de vente « abordable » : 750.000€ TTC 17%
  - Prix de vente « modéré » : 825.000€ TTC 17%
- TVA partiellement récupérable !

Toutes les questions des intéressé(e)s peuvent être introduites auprès du gestionnaire de projet MC Luxembourg (tél. : 26 00 22 221/courriel : [info@mcluxembourg.lu](mailto:info@mcluxembourg.lu))



Maisons unifamiliales jumelées



159 m<sup>2</sup>  
Surfaces habitables



4 Chambres à coucher



Options : Plantations, carport, installation photovoltaïque



# Vente de maisons unifamiliales jumelées dans la rue des Jardins à Uebersyren



[www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu)

Le collège des bourgmestre et échevins souhaite representer à ses citoyens le projet de construction conventionné dans la « rue des Jardins » à Uebersyren, qui s’y déroule depuis la fin de l’année 2024 et dont il existe encore des disponibilités. Pour rappel, la Commune y propose des maisons jumelées à des prix abordables, construction en bois massif, qui seront vendues clés en main, sur base d’un droit d’emphytéose de 99 ans. La vente est réservée à des personnes éligibles dans le cadre des aides et primes au logement dans les catégories « abordable » et « modéré ».

Au vu de la situation actuelle sur le marché financier et immobilier, nous souhaitons proposer une réelle alternative aux personnes issues de la Commune, leur permettant de trouver un logement, tout en réduisant considérablement la charge financière. En effet, la charge financière est irréversiblement liée à un investissement d’envergure, que représente l’acquisition d’une nouvelle maison.

Pour souligner les aspirations de la Commune en matière écologique, le projet sera réalisé selon les principes de durabilité et d’éco-responsabilité, misant sur l’énergie renouvelable et les matériaux recyclés ou réutilisables. À ce jour, la construction est en cours et les maisons seront livrées clé en mains en mai 2026.

Le collège des bourgmestre et échevins  
Claude Marson  
Serge Eicher  
Conny Ney

De Schäfferot wëll senge Matbierger nach emol de konventionnéierte Bauprojet an der „rue des Jardins“ zu lwwersiren presentéieren an dorop hiweisen, datt nach Disponibilitéite bestinn. Aus deem Grond relancéiert d’Gemeng ee Kandidatenopruff fir ee Projet, wou 4 jumeléiert Haiser am massiven Holzbau iwwert lerpacht op 99 Joer zu engem abordablem Präis verkaf ginn. De Verkaf ass op fir déi Leit, fir déi staatlech Logementshëllef an de Kategorien „abordable“ a „modéré“ bäihëllef berechtegt sinn.

Mat Bléck op déi aktuell Situatioun, souwuel um lokale Wunnengsmaart wéi och dat aktuellt Zëns-Ëmfeld, wëlle mir jonke Familljen aus eiser Gemeng d’Méiglechkeet ginn, en Haus zu engem abordablem Präis ze kafen.

Am Kader vun eisem nohaltegen Engagement gëtt dëse Projet no de Prinzipie vun der Nohaltegkeet realiséiert. Et gëtt bewosst mat Materialie geschafft, déi d’Kreeslafwirtschaft ënnerstëtzen an et gëtt op erneierbar Energien zeréckgegraff. De Bau ass well zanter e puer Méint lancéiert a geet ganz gutt virun. D’Haiser sollen am Mee 2026 schlësselfäerdeg u 4 Familljen iwwergé ginn.

Zesumme probéiere mir eng kleng Äntwert op déi aktuell Logementsfro ze ginn, a wäerten och an Zukunft, sou gutt wéi méiglech, de Wee fir abordable Wunraum fräi maachen.

De Schäfferot  
Claude Marson  
Serge Eicher  
Conny Ney

## Critères d’attribution

Les logements seront attribués aux candidats-demandeurs en fonction de **critères d’attribution pondérés dont le critère de résidence, la composition du ménage (enfants), l’âge et le lieu de travail, avec une priorité de traitement accordée aux personnes éligibles aux logements abordables.**

Un classement par ordre décroissant sera dressé en fonction du total des points de chaque candidat-demandeur selon la pondération fixée par le conseil communal, telle que reprise ci-après. Les candidats-demandeurs à égalité de points seront départagés en fonction du revenu brut du ménage, l’attribution se fera au candidat présentant le revenu brut le plus faible.

Catégories des critères	Détails des critères	Points
1. Conditions de résidence des candidat(e)s (Situation la plus favorable prise en compte)	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange depuis au moins 20 années, consécutives ou non, le jour de la demande	10
	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange entre 10 et 19 années, consécutives ou non, le jour de la demande	7
	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange entre 2 et 9 années, consécutives ou non, le jour de la demande	5
	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange depuis moins de 2 années, consécutives ou non, le jour de la demande	3
	Non-domicilié à Schuttrange	0
2. Enfants faisant partie du ménage (< 18 ans et touchant des allocations familiales le jour de la demande)	3 enfants	8
	2 enfants	6
	1 enfant	3
3. Âge des candidat(e)s (Moyenne d’âge du couple demandeur)	≤ 30 ans	4
	≤ 40 ans	3
	> 40 ans	2
4. Lieu de travail (Situation la plus favorable prise en compte)	Lieu de travail sur le territoire de la Commune de Schuttrange	1

- Évaluation des critères au jour de la demande.
- Doivent faire l’objet d’une analyse des critères toutes les parties figurant sur un acte de vente en cas d’attribution.
- Absence d’un droit de propriété pour chaque occupant du ménage.
- Schuttrange = Commune de Schuttrange.

## Formulaire de demande avec les pièces justificatives

Au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Schuttrange  
2, place de l’Église  
L-5367 Schuttrange

### Candidat-Demandeur 1

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Période d’habitation dans la Commune de Schuttrange : .....  
Lieu de travail : .....  
État civil :  Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)  PACS

### ADRESSE

N° et rue : .....  
Localité : L - .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

### Candidat-Demandeur 2

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Période d’habitation dans la Commune de Schuttrange : .....  
Lieu de travail : .....  
État civil :  Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)  PACS

### ADRESSE

N° et rue : .....  
Localité : L - .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

### Autres personnes à charge du ménage

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Date :

Signature :